

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

CÔTE D'IVOIRE

Un rapport gênant de l'ONU sur la Côte d'Ivoire enfin publié...

Il aura fallu attendre sept mois pour lire enfin le rapport onusien où les experts mettent l'accent sur le réarmement des rebelles, le refus des inspections et le trafic d'équipements militaires via le Burkina, des éléments qui plaident clairement en faveur d'un nouvel ajournement de la dernière élection présidentielle. Depuis 2005, au moins, la France a manœuvré pour que les élections aient lieu sans désarmement en contradiction avec le quatrième accord de Ouaga.

Lire page 5

L'opération Licorne ou la loi du plus fort



Les trois phases de l'intervention militaire française pour faire tomber Laurent Gbago.

Lire page 5

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE Tchad : K.O. présidentiel – Djibouti, havre de paix – Burkina, l'éclair de lucidité de Sarko – Armée française en Afrique : « une survivance du passé » – Tunisie : le medef, au ami qui vous veut du bien

→ P. 1 & 3 Edito L'ordre règne à Abidjan

→ P. 4 & 5 Dossier Côte d'Ivoire

- Licorne ou la loi du plus fort

- Le rapport de l'Onu sur la Côte d'Ivoire enfin rendu public

- Droits de l'homme, que de crimes !

- Quand les avocats de Ouattara font du copié-collé

→ P. 6 ANGOLAGATE Le symbole d'une justice reprise en mains

Le 29 avril, la cour d'appel de Paris a fini d'enterrer l'un des plus grands scandales politico-judiciaires français,

→ P. 7 Al-Qaida, le Tchad et la France Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi) avait disparu de nos écrans radars tout le temps des mouvements des pays du Maghreb pour réapparaître récemment lors de la guerre en Libye. Info ou intox ?

→ P. 8 & 9 FRANCE Optimisation fiscale et iniquité Total

Le groupe pétrolier Total continue d'engranger des bénéfiques records, sans pour autant payer d'impôt sur les sociétés, pour le plus grand bonheur de ses actionnaires...

→ P. 10 CAMEROUN Turbulences dans l'agroindustrie

Outre les protestations des riverains des « plantations Bolloré », plusieurs actualités perturbent le calme des immenses plantations. Les groupes français Vilgrain et Compagnie Fruitière sont visés.

→ P. 11 CAMEROUN L'exaspération des riverains des « plantations Bolloré » Les rassemblements de protestation se multiplient dans les plantations de palmiers à huile et d'hévéas dont Bolloré est actionnaire.

→ P. 12 RWANDA Le général Tauzin s'en prend à Survie

Tchad : K.O. présidentiel



Groggy par le déroulé des récentes élections présidentielles au Tchad, les observateurs de l'Union africaine ont seulement pu déclarer timidement, quelques jours après le scrutin du 25 avril, que « *le taux de participation a[vait] été plus faible que lors des élections législatives le 13 février, alors que 51% des électeurs inscrits avaient voté* ».

Il semble en effet, même si les chiffres exacts n'existent pas dans une dictature, que le boycott de cette élection, auquel appelaient les principaux candidats de l'opposition, ait été suivi dans des proportions considérables, certain avançant une moyenne de 75% et atteignant jusqu'à 85% dans certaines circonscriptions du sud traditionnellement opposées au pouvoir d'Idriss Deby.

Comme lors des récentes législatives, la manipulation des chiffres se met en place. L'ensemble des fraudes constatées lors du scrutin de février, dont la manipulation de la carte électorale avait été l'un des principaux outils, avait amené à des résultats avalisant les candidats du pouvoir par des résultats de plus de 100% dans certaines circonscriptions.

Par ailleurs, des cartes d'électeur pouvaient encore être achetées par dizaines de milliers sur les marchés parallèles quelques jours avant le scrutin présidentiel. Les requêtes des candidats de l'opposition sur les fraudes constatées et sur la réédition de la carte d'électeur dans une autre couleur, ayant été rejetées par la Cour constitutionnelle et la CENI partisans, Ngarlely Yorongar, Saleh Kebzabo et Wadel Abdelkader Kamougué avaient alors retiré leur candidature et appelé au boycott de l'élection présidentielle.

Malgré la partialité du traitement de l'information, l'État policier et la corruption, les Tchadiens viennent d'exprimer leur

refus à Idriss Deby au pouvoir depuis vingt et un ans déjà.

Après avoir avalisé le scrutin de février en parlant de son « *bon déroulement* », les « partenaires » du Tchad que sont la France et l'Union européenne vont certainement valider celui d'avril en lui accordant pour la forme quelques irrégularités mineures.

La responsable de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, avait d'ailleurs affirmé publiquement « *regretter* » le boycott des principaux opposants (*La Lettre du Continent*, 7 avril).

Les résultats provisoires de la Commission électorale nationale (dite) indépendante doivent être proclamés le 9 mai, pour être ensuite validés par le Conseil constitutionnel. Si le résultat du scrutin en lui-même est assuré dans cette rencontre Deby contre Deby, le taux de participation est tout l'enjeu de cette présidentielle et de la stabilité du régime. La bataille de chiffres commence, mais, grâce à ce scrutin, Deby n'est plus dupe et le peuple tchadien non plus.

Djibouti, havre de paix

Le 8 avril dernier, Ismaël Omar Guelleh a été réélu pour un troisième mandat avec près de 90 % des votes soit 90 000 voix sur 111 000 votes valides. Rappelons que la population totale est estimée à 850 000 habitants. Quel plébiscite ! Comme annoncé par l'opposition, l'élection présidentielle a été une farce, précédée d'une révision constitutionnelle autoritaire. Une telle mascarade que les partis d'opposition ont préféré boycotter le scrutin tandis que des manifestations sans précédent, à l'instar du Maghreb, agitaient le pays. Répression, intimidations, arrestations arbitraires ont été le lot quotidien des opposants ces derniers mois. Des peccadilles pour Nicolas Sarkozy qui a chaleureusement félicité Guelleh pour « *un scrutin qui s'est déroulé dans le calme et que les observateurs internationaux ont jugé favorablement* ». Sauf que lesdits observateurs avaient été priés d'aller voir ailleurs dès le mois de mars. Des vétilles pour Sarkozy qui n'oublie pas l'essentiel : « *J'attache une importance particulière au renouveau de nos relations en matière de défense. Je me félicite des avancées dans la discussion de notre nouvel accord de partenariat de défense qui, comme vous le savez, est unique pour la France.* » Ce qui est unique également, c'est la flagornerie de Sarko capable de féliciter Guelleh pour son action en

faveur du développement, de la paix et de la sécurité, particulièrement en Somalie. On croit rêver...

Eclair de lucidité pour Sarkozy au Burkina

Sarkozy en conseil des ministres le 20 avril à propos du Burkina : « *Il y a le problème Compaoré. Il y a vingt-quatre ans qu'il est pouvoir. Ce n'est pas raisonnable d'aller au-delà de dix ans* », (*Le Canard Enchaîné*, 27 avril). Pas plus que d'arriver au pouvoir en liquidant son prédécesseur. Mais relevons ici la grande cohérence du chef de l'Etat : ce qui vaut pour le Burkina ne vaut pas pour Djibouti (lire ci-dessus) ou le Tchad, le Cameroun, le Congo. Mais, au fait, qui a félicité Compaoré, pas plus tard qu'en novembre dernier, pour sa quatrième « *réélection* » avec un nouveau score soviétique de 81% ?

La soudaine prise de conscience de Sarko est évidemment liée aux graves troubles que connaît le Burkina depuis quelques mois. Emeutes, contestations sociales, mutinerie de soldats qui a touché jusqu'à sa propre garde présidentielle, révoltes des policiers... fragilisent celui qui aime tant se faire passer pour le médiateur de la sous-région. Au point que Blaise Compaoré s'est attribué le ministère de la Défense dans le nouveau gouvernement. On ne sait jamais.

Tunisie : le MEDEF, un ami qui vous veut du bien

Le 27 avril, le MEDEF organisait à Paris la « *première réunion de haut niveau sur le plan économique à Paris, entre la France et la Tunisie, depuis les changements politiques importants intervenus en janvier 2011* », appelée modestement « *Une nouvelle politique pour une nouvelle croissance* », en présence de plusieurs ministres tunisiens. Et l'organisation patronale de préciser, dans la rubrique agenda de son site internet, que « *tout le monde s'accorde sur l'importance du soutien des entreprises étrangères, et notamment françaises, pour la réussite de cette nouvelle page qui s'ouvre en Tunisie* ». Pourtant le soutien des entreprises étrangères, « *et notamment françaises* », n'aura pas suffi pour la réussite de la « *page* » précédente : rappelons que le MEDEF présentait la Tunisie de Ben Ali comme un « *pays avant-gardiste sur les enjeux économiques comme sur les enjeux de société* » (Document de synthèse de son université d'été 2008), et il y a trois ans, Laurence

Parisot voyait déjà « l'avenir [comme] une relation encore plus étroite entre la France et la Tunisie, entre les économies et les entreprises de nos deux pays. »

Une survivance du passé ?

D'après le *Canard Enchaîné*, Nicolas Sarkozy aurait déclaré, lors du petit déjeuner avec les responsables de la majorité, le mardi 6 avril : « Dès que Ouattara aura pris le pouvoir, il faudra retirer nos soldats de Côte d'Ivoire. En tout cas réduire notre présence à 200 ou 300 hommes. C'est une survivance du passé. »

Allons allons, que de grands élans ! Une « survivance du passé », ce serait uniquement si la France avait encore des bases militaires permanentes à Djibouti, au Gabon et, même en format plus restreint, au Sénégal ; voire si elle maintenait une opération militaire « temporaire » d'un millier de soldats au Tchad depuis 1986 ou redéployait des troupes dans l'arc sahélien dans le cadre d'une opportune « lutte contre le terrorisme ». Mais Nicolas Sarkozy croit sans doute que tout cela appartient au passé...

La Françafrique expliquée simplement

Gregory Jarry et Otto T. ont encore frappé : fin février est sorti le quatrième tome de leur BD « *La petite histoire des colonies* », qui retrace avec humour et précision l'aventure coloniale française, bien trop méconnue. Cette fois-ci, c'est de néocolonialisme, dont il est question : ce tome, intitulé *La Françafrique*, revient sur les luttes indépendantistes et la confiscation des indépendances qui s'en est suivie, détaillant les acteurs et mécanismes, de la guerre révolutionnaire au préfinancement pétrolier, en passant par les réseaux Stay-Behind, les accords de défense, Elf, l'aide au développement, etc. Bien plus ludique qu'un gros bouquin, bien plus détaillé qu'un dépliant, voilà un outil pédagogique à diffuser pour faire connaître la Françafrique et ses crimes.

« *La petite histoire des colonies*, Tome 4 : *La Françafrique* », 128 pages, 13 euros, Editions FLBLB (www.flblb.com)



L'ordre règne à Abidjan

La période 2000 - 2011 de l'histoire de la Côte d'Ivoire deviendra un cas d'école édifiant pour les futurs politologues africains. En 2000, Laurent Gbagbo arrive au pouvoir en battant le général Gueï, auteur du coup d'État qui chassa Bédié fin 1999. En 2002, une rébellion puissamment armée éclate.

Gbagbo est alors absent mais son ministre de l'Intérieur, Émile Boga Doudou, est assassiné. L'armée ivoirienne résiste à Abidjan et déloge les rebelles. Alassane Ouattara, se trouvant en danger, est exfiltré par l'armée française stationnée sur la base de Port-Bouet. Toute la partie nord du pays reste aux mains de divers chefs qui font régner leur loi par les armes, en lieu et place de l'État de droit.

En 2003, la France, par les accords de Marcoussis, essaie d'imposer la participation des rebelles au gouvernement de Côte d'Ivoire à des postes clés. En vain. La France met en place l'opération Licorne dès 2002. L'ONU crée, en 2004, le contingent de l'ONUCI. En 2004, l'effort de réunification tenté par l'armée ivoirienne échoue avec l'étrange affaire de Bouaké, sur les circonstances de laquelle Michèle Alliot-Marie, alors ministre des Armées, refusera obstinément plus tard de lâcher la moindre information. C'est toutefois le prétexte pour un assaut de l'armée française, qui tire sur les manifestants à Abidjan. Par la suite, pressions et négociations amènent Laurent Gbagbo à prendre Guillaume Soro, chef de la rébellion, comme Premier ministre en 2007. Les accords de Ouagadougou sont censés permettre l'organisation d'une élection présidentielle mais leurs dispositions ne seront jamais appliquées dans le Nord de la Côte d'Ivoire, qui reste sous le contrôle des armes des chefs de guerre.

L'élection a enfin lieu, en novembre 2010, immédiatement suivie d'un contentieux sur les conditions de son déroulement et sur les résultats. Ce contentieux est balayé par la France, l'ONU, les États-Unis, qui se lancent dans une guerre contre Laurent Gbagbo. L'ONU compte les victimes, qui atteindront quelques centaines en quatre mois, tandis qu'un « commando invisible », commandé par Ibrahim Coulibaly, dit IB, ancien chef de la rébellion, supplanté par Soro en 2004, se retranche dans le quartier d'Abobo à Abidjan et harcèle les forces de défense fidèles à Gbagbo. Devant l'impossibilité d'obtenir une intervention africaine, la France, avec l'aval du conseil de sécurité de l'ONU, qui l'autorise à « détruire les armes lourdes qui tirent sur la population », prend d'assaut, le 6 avril, avec des chars et des hélicoptères, la résidence de Gbagbo, qu'elle livre aux Forces républicaines, ancienne rébellion.

Depuis le début du mois d'avril, la crise en Côte d'Ivoire atteint son paroxysme. Alors que l'armée ivoirienne se replie partout et cesse le combat, la soldatesque de Soro et de Ouattara, chefs des Forces républicaines, se livre, dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, à des massacres de masse à caractère ethnique et, à Abidjan, à des exécutions sommaires des partisans, réels ou supposés, de Gbagbo. On tire à l'arme lourde sur le quartier censé abriter les dernières résistances. L'ONU n'entend rien et ferme les yeux sur les innombrables victimes, qu'elle se contente d'évaluer à un millier. Laurent Gbagbo et ses proches, après avoir subi un traitement ignominieux, sont séquestrés dans des localités du Nord, sous la coupe des commandants de zone. On annonce que les journaux reparaissent, sans préciser que le local de *Notre voie*, proche du Front populaire ivoirien de Laurent Gbagbo, a été entièrement mis à sac et incendié.

Aux dernières nouvelles Soro a enfin réussi à se débarrasser de son rival Ibrahim Coulibaly. Tout est normal. Tirons le rideau.

Odile Tobner

Retrouvez tous les articles de
Billets d'Afrique et d'ailleurs
depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org !

Droits de l'homme, que de crimes...!

On pourrait écrire des milliers de pages sur l'instrumentalisation politique de la rhétorique des droits de l'homme. Le cas de la Côte d'Ivoire en est une illustration éloquente depuis dix ans et particulièrement ces derniers mois.

Depuis décembre, les médias nous tympanisaient quotidiennement sur les atteintes aux droits de l'homme dans ce pays. Mais, bizarrement, une fois le résultat politique obtenu, le sujet a disparu des infos. C'est pourtant à ce moment-là que le pire se déroulait en Côte d'Ivoire en matière de violations des droits de l'homme, massacres de masse notamment à Duékoué dans l'Ouest, chasse à l'homme et exécutions sommaires de civils à Abidjan. Seule Colette Breackman, dont les relations des événements de Côte d'Ivoire sont

exemplaires, faits et commentaires, cite le 18 avril, dans *Le soir* de Bruxelles ce témoignage : « *Ce qui est terrible c'est, dans toute la ville, l'odeur des cadavres en décomposition. Abidjan pue la mort.* » Pas d'information non plus sur la situation actuelle de Laurent Gbagbo, qui semble loin de satisfaire aux normes internationales en matière de Droits de l'homme. Personne ne peut vérifier les vagues informations qui sont données à son sujet. Par qui est-il gardé ? Certains disent qu'il est gardé par l'ONU, ce qui est quand même une nouveauté du droit international que l'ONU assure une séquestration de type Guantanamo d'autres qu'il a été remis au chef de la région de Korhogo, ce qui est pire. Martin Fofié Kouakou, ex-caporal de l'armée régulière, devenu commandant de la zone de Korhogo, a été signalé naguère par l'Organisation des Nations unies pour violations répétées des droits de l'homme et enrôlement d'enfants soldats. Enfin, il n'y a pas d'informations sur le sort de nombre de personnalités

politiques dont on n'a aucune nouvelle ou qui sont décédées dans des conditions non élucidées. On a vu le ministre de l'Intérieur Désiré Tagro arriver en marchant, affreusement blessé, au Golf Hôtel, siège de Ouattara. On y a vu aussi le vieil homme Jean-Jacques Béchio, ancien représentant de la Côte d'Ivoire à l'ONU sous Houphouët-Boigny, ancien conseiller de Ouattara, devenu soutien de Gbagbo à l'élection présidentielle, subir de graves sévices. On les dits morts l'un et l'autre, sans plus.

Si la presse française se distingue, c'est par son cynisme ou sa (fausse) naïveté, deux faces d'un même refus de dire la réalité. *Le Point* titre le 28 avril : « *Côte d'Ivoire : le pouvoir consolidé avec l'élimination de la menace « IB »* » un article sur la mort d'Ibrahim Coulibaly. Drôle de façon de consolider le pouvoir que de tuer tous ceux qui sont censés le « menacer ». Gbagbo n'avait rien compris. *Le Monde* quant à lui, le 27 avril, sous la plume de Philippe Bernard, euphémise une intervention française qui a déchaîné une indignation quasi unanime en Afrique : « *La jurisprudence Gbagbo, fragile espoir pour la démocratie africaine* ».

Hé oui, mon frère, à quoi n'est-on pas contraint pour rendre l'espoir aux Africains !

Odile Tobner

Quand les avocats de Ouattara font du copié-collé

Le 9 mars 2011, les avocats d'Alassane Ouattara adressaient au procureur et au président de la CPI un *memorandum* afin de dénoncer un certain nombre de « crimes contre l'humanité » imputés à Laurent Gbagbo. Le mémoire sera transmis une semaine plus tard à la presse, créant un nouvel épisode médiatique dans la crise ivoirienne par le biais de très nombreuses dépêches. Il a été rédigé par cinq juristes et avocats français ainsi que par « *des avocats et juristes ivoiriens dont l'identité n'est pas révélée pour des raisons de sécurité* », augurant *a priori* un travail sérieux et des révélations de première main. En réalité, le contenu de ce texte ne méritait pas tant d'attention puisqu'il liste de nombreux crimes imputés aux forces de Laurent Gbagbo déjà recensés par des travaux d'ONG ou de l'ONU. L'intérêt principal aurait dû consister en la démonstration de la compétence de la CPI pour ces crimes. Or cette démonstration se révèle, d'après l'avis de juristes, plus que douteuse. Elle est, en effet, en grande partie fondée

sur un copié-collé pur et simple du mémoire d'un juriste renommé, le professeur Alain Pellet, qui traitait alors d'une toute autre question : la possibilité pour une entité non-étatique, la Palestine, de reconnaître la compétence de la Cour. Or, appliquée à la Côte d'Ivoire cette démonstration n'a plus de sens, et pour cause !

Les problèmes de droit posés par la situation ivoirienne n'ont rien à voir avec ceux posés par le cas palestinien. Il s'agirait plutôt de s'interroger sur la validité, en décembre 2010, d'une déclaration faite par le gouvernement de Laurent Gbagbo sept ans plus tôt. Certes, le *memorandum* renvoie très souvent au mémoire du professeur Pellet et on peut relever les louables tentatives de changer quelques débuts de phrases (« *en la présente occurrence* » devenant ainsi « *en la présente espèce* ») avant d'allégrement recopier la suite.

Il n'en reste pas moins qu'un tel travail venant d'un étudiant en droit lui aurait très certainement valu un zéro pointé, pour peu que le correcteur se soit rendu compte du leurre. Le *memorandum* des conseils d'Alassane Ouattara étant adressé aux mêmes services de la CPI que le mémoire d'Alain Pellet, il n'est pas inenvisageable que ce soit le sort qui lui soit réservé...

Les avocats français de Gbagbo et de Ouattara

Si tout le monde sait que Jacques Vergès et Roland Dumas, deux habitués des affaires françafricaines, sont au service de Gbagbo, d'autres conseils des protagonistes ivoiriens méritent aussi de s'y attarder. La presse s'est moins intéressée à un autre avocat de Gbagbo : M^e Aref Mohamed Aref, conseiller depuis les années 2000 d'Ismaël Guelleh, le dictateur djiboutien. Cet avocat détenait aussi une partie du capital de la société éditrice de feu *Bakchich*. Côte Ouattara, on trouve deux poids lourds du barreau de Paris à qui les milieux françafricains ne sont pas inconnus non plus. Si M^e Jean-Paul Benoît, entre autres domaines de compétences précisés sur son site internet, indique intervenir pour des projets d'entreprises françaises à l'étranger, notamment en « *Afrique du Nord, au Moyen-Orient ou en Afrique noire* », pour M^e Jean-Pierre Mignard, certaines références sont plus précises : « *Jean-Pierre Mignard a conseillé plusieurs Etats (Djibouti, Cameroun, Tchad, Bénin, etc.) à l'occasion de conflits frontaliers, mais aussi de négociations de concessions pétrolières* ».

Licorne ou la loi du plus fort

Les trois phases de l'intervention militaire française en Côte d'Ivoire.

Première phase, fin mars : « *La France a appuyé la conquête du sud du pays par les forces de Ouattara* » (*Canard Enchaîné*, 6 avril 2011). Un officier supérieur, « proche de l'Élysée », vante « notre efficacité dans l'organisation de la descente sur Abidjan ». Un autre, « membre des services de renseignement », confie : « On a fourni des conseils tactiques aux FRCI [Forces républicaines de Côte d'Ivoire] », mais aussi « des munitions et des Famas ». Cette confiance rappelle le témoignage – forcément sujet à caution – d'un ancien com'zone de la rébellion, Abdoulaye Traoré, sur l'aide apportée par des officiers français en 2003, qui « signalaient les dispositifs de l'adversaire et distribuaient les armes à des points précis » (www.lebanco.net, 13 août 2010). Notons, lors de cette première phase, le très faible écho dans nos médias de la mort de Philippe Rémond, seule victime française (*La Croix*, 04 avril). Cette victime d'un assassinat – vraisemblablement ciblé – au lendemain de l'entrée des forces pro-Ouattara dans la capitale politique, Yamoussoukro, présentait sans doute le défaut d'avoir dénoncé, depuis longtemps, l'ingérence française dans la crise ivoirienne.

Deuxième phase, les bombardements par les hélicoptères de Licorne et de l'ONU. Après que les rebelles se furent regroupés à la lisière d'Abidjan, Ouattara a demandé à Ban Ki-moon la destruction des armes lourdes des forces de Gbagbo. Demande répercutée à Sarkozy, qui donne le feu vert. Les premières frappes de l'ONU, le 4 avril, concernent des camps militaires. Mais selon *le Canard Enchaîné*, les hélicos frappent aussi « au passage des objectifs aussi stratégiques que le CHU et un supermarché du quartier de Cocody » ! Autres cibles, le bâtiment de la radio-télévision, les bâtiments présidentiels et une base de bateaux-bus qui servaient à transporter les jeunes patriotes.

Au bout d'une semaine de pilonnages répétés, et d'assauts, repoussés, des FRCI contre les forces de Gbagbo, l'assaut final a été donné. Les moyens utilisés selon l'amiral Guillaud, chef d'état-major des armées : quelques milliers d'obus de 20 mm, une dizaine de missiles HOT, une vingtaine de véhicules blindés et plus de 200 soldats français.

Depuis son lancement en 2002, l'opération Licorne a coûté entre un et deux milliards d'euros. Quel retour sur investissement peut en attendre l'Élysée ?

Christophe Barbier (LCI, 05 avril) donne des pistes. « Nous ferons payer la facture à ceux pour qui nous faisons ce travail difficile, douloureux, qu'est l'action militaire. D'abord nos alliés [...] et puis les pays que nous libérons. La Libye, la Côte d'Ivoire, ce sont des pays qui ont des ressources. Ces pays nous rembourseront en avantages, notamment en matières premières, en énergie par exemple. Ils pourront aussi nous acheter des matériels militaires [...] »

Nous allons, sans être cynique, améliorer nos matériels, améliorer nos méthodes. Avec l'expérience retirée de ces conflits, ça nous permettra d'être encore plus compétitif sur ce marché [...] qu'est la vente des armes. »

Ajoutons que le *Canard*, notant les équipements tout neufs des FRCI, rapporte des témoignages et documents montrant que « des proches de Ouattara ont monnayé, en 2009 et en 2010, d'importantes quantités d'or extraites des mines du Nord. Plusieurs tonnes ont été acheminées au Ghana voisin sous couvert de véhicules de... l'ONU. »

Rafik Houra

Sous les tapis de l'ONU

Le rapport du groupe d'experts de l'ONU dont Survie demandait la publication dans son communiqué de presse du 6 avril¹ sur la Côte d'Ivoire a enfin été rendu public.

Après sept mois de blocage, le comité des sanctions l'a transmis le 20 avril au conseil de sécurité. Ce dernier l'a publié une semaine plus tard, à la veille d'une nouvelle résolution qui reconduit pour un an l'embargo sur les armes et diamants. Pourquoi avoir attendu sept mois pour publier ce rapport ?

Les experts y mettent l'accent sur le réarmement des rebelles, leur refus des inspections des lieux susceptibles d'abriter des armes, leurs équipements militaires récents et le rôle du Burkina dans l'acheminement des armes et des munitions. Les détails rapportés permettent d'affirmer que l'économie de guerre mise en place par les chefs de la rébellion génère des recettes – non reversées au budget des Forces nouvelles – de l'ordre de cent millions de dollars.

Trois com'zones sont particulièrement épinglées : Ouattara Issiaka (alias Wattao) à Séguéla, Losseni Fofana (alias Loss) à Man et Martin Fofié Kouakou à Korhogo. Le groupe d'experts suggère d'élargir les sanctions déjà prises contre Fofié à Wattao et Loss. Bref, le rapport montre que, loin de préparer leurs troupes au désarmement et à la réinsertion préalablement aux

élections, comme l'exigeait le quatrième accord de Ouagadougou, les hommes de Guillaume Soro préparaient la reprise du conflit armé qu'ils avaient déclenché en 2002. Ces éléments plaident clairement en faveur d'un nouvel ajournement des élections. Depuis 2005 au moins, la France a manœuvré² pour que les élections aient lieu sans désarmement.

On sait que les diplomaties britannique et sud-africaine³ se sont inquiétées de l'absence de désarmement, sans aller jusqu'à s'opposer publiquement à la position française.

Le blocage du rapport montre l'instrumentalisation de l'ONU dans la crise ivoirienne. Un nouvel indice de cette instrumentalisation circule sous la forme d'une série de photographies. On y voit des casques bleus déportant Gbagbo vers Korhogo, où il est confié au chef de guerre Fofié Kouakou. Celui-là même qui est sanctionné depuis 2006 par l'ONU pour de très graves atteintes aux droits humains !

Ajoutons que le 30 mars, le comité qui chapeaute les experts a allongé la liste des individus sanctionnés. Non content de mettre sous le tapis le rapport, le comité a ignoré ses recommandations et préféré inscrire l'ex-couple présidentiel et trois personnes de leur entourage.

Rafik Houra

1 - <http://survie.org/francafrique/cote-d-ivoire/article/cote-d-ivoire-la-guerre-et-l>

2 - <http://www.innercitypress.com/frun2leaks041311.html>

3 - <http://survie.org/francafrique/cote-d-ivoire/article/fuite-de-documents-diplomatiques>

ANGOLAGATE

Le symbole d'une justice reprise en mains ?

Vendredi 29 avril, la Cour d'appel de Paris a fini d'enterrer l'un des plus grands scandales politico-judiciaires français, centré sur des ventes d'armes à destination de l'Angola pendant la guerre civile. Pour le plus grand bonheur des investisseurs français dans ce pays...

En première instance, on avait pu être agréablement surpris par la lourdeur des peines prononcées contre les hommes d'affaires Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak et leurs complices, ou encore l'indéboulonnable Charles Pasqua. Indéboulonnable, car ce dernier avait prévenu qu'il ne tomberait pas tout seul : multipliant grandes déclarations sur la nécessaire levée du secret défense et pseudo-révélation, il avait envoyé un signal clair qu'il n'accepterait pas de jouer le rôle de fusible. Message parfaitement reçu par l'exécutif, qui peut se réjouir du verdict prononcé en appel : « *Même les avocats de la défense ont eu l'air surpris que la cour accorde une telle victoire* », note la chroniqueuse au Monde Pascale Robert-Diard.

Un argumentaire absurde

Exit la condamnation de Falcone et de Gaydamak pour trafic d'armes, la cour ayant considéré qu'ils étaient mandatés par l'état angolais, et que « *l'immunité doit être reconnue aux personnes qui ont accompli, en qualité d'agent de l'Etat, un acte de puissance publique et qui ont agi par ordre et pour le compte de l'Etat* ». Même lorsque ce pays en guerre civile est sous embargo, donc, et « *même si la personne concernée n'est investie d'aucune fonction permanente dans l'appareil étatique* » : les trafiquants d'armes ont de beaux jours devant eux, avec un argumentaire pareil !

Exit également la condamnation pour trafic d'influence, qui avait justement valu à Pasqua d'écopier d'un an de prison ferme pour avoir bénéficié de financements politiques en l'échange de son entremise



Charles Pasqua et Nicolas Sarkozy, vieux duo des Hauts-de-Seine

pour obtenir que Gaydamak soit décoré de la Légion d'honneur : pour la cour d'appel, cette décoration était normale (irait-elle jusqu'à considérer que la libération des deux pilotes français otages en Bosnie en 1995, dans laquelle Gaydamak a joué un rôle qui lui valut officiellement cette décoration, n'a rien de trouble?...), et si cela s'est produit concomitamment à d'étranges flux financiers, c'est tout-à-fait fortuit ! Si Pasqua est soulagé, ceux qui étaient la cible de ses menaces doivent l'être tout autant...

Il ne reste que les chefs d'accusation d'abus et de recel de biens sociaux : une broutille au regard de ce scandale qu'est l'Angolagate, qui vaut aux intéressés qui s'étaient pourvus en appel des peines de prison ridicules, que la plupart ont déjà effectuées en détention provisoire. Ainsi Pierre Falcone, condamné à trente mois de prison ferme au lieu des six ans prononcés en première instance, est-il désormais libre. Arcadi Gaydamak, quant à lui, avait fui la justice française bien avant le début du procès.

Une justice aux ordres

Ces condamnations devraient être définitives : on voit mal le Parquet se pourvoir en

cassation, quand on se souvient de ses diverses manœuvres, régulièrement relayées par *Billets d'Afrique*, pour entraver ce procès.

Le Parquet ne faisait en cela qu'exécuter la volonté du gouvernement français, soucieux de préserver de bonnes relations avec le pays détenant les plus grandes réserves pétrolières connues en Afrique. Christian Pers, le président de la cour d'appel de Paris, avait su faire face à ces manœuvres, exaspérant l'exécutif français... qui l'avait promu à la Cour de cassation début novembre. Promotion opportune, puisque cela permit de placer le procès en appel sous la présidence d'Alain Guillou, juste deux mois avant son ouverture. Dans son ouvrage « *Le Justicier, enquête sur un président au-dessus des lois* », paru en janvier 2011 et qui s'intéresse au rapport de Nicolas Sarkozy à la justice, la journaliste de l'AFP, Dorothee Moisan, écrivait : « *Aurait-on cherché un juge plus compréhensif ? En tout cas, Alain Guillou, qui a été nouvellement désigné, est présumé être un magistrat à l'échine plus flexible.* » Il vient cette fois-ci de le démontrer.

Alice Primo

Al-Qaida, le Tchad et la France en Libye

Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi) avait disparu de nos écrans radars tout le temps des mouvements des pays du Maghreb pour réapparaître curieusement lors de la guerre en Libye.

Dans son dernier numéro, *Billets d'Afrique* se faisait l'écho de l'interview d'Idriss Déby (*Jeune Afrique* du 28 mars) niant toute aide militaire à Kadhafi. Hostile à l'intervention en Libye et comme justification implicite de cette aide, le président tchadien, « sûr à 100% », agitait opportunément le spectre « des islamistes d'Al-Qaïda qui ont profité du pillage des arsenaux en zone rebelle pour s'approvisionner en armes, y compris en missiles sol-air ». Au point de transformer le groupuscule d'un petit millier de combattants d'Aqmi en « l'armée la mieux équipée de la région ». Rien de moins.

Etonnant alors que les insurgés libyens eux-mêmes, qui ont pris d'assaut les arsenaux de l'armée manquant de moyens, que les principaux dépôts d'armes et de munitions ont été bombardés dans les premiers jours de l'insurrection par l'aviation de Kadhafi.

Une affirmation retrouvée dans *le Canard enchaîné* du 30 mars qui cite cette fois les services français. Ceux-ci « assurent (...) qu'Aqmi a déjà récupéré plusieurs missiles sol-air pour leur usage futur (...) ».

Une autre source sécuritaire, jamais avare d'une manipulation quant au péril islamiste, criait aussi au loup courant avril : la sécurité algérienne reprenant la propagande grossière de Kadhafi sur la déstabilisation de son pays par les groupes radicaux islamistes.

Plus mesurés et surtout moins catégoriques, l'amiral américain James Stavridis, commandant des forces alliées en Europe (Saceur), ainsi que l'Otan, indiquaient qu'ils avaient détecté des « signes » de présence possible de militants d'Al-Qaïda ou du Hezbollah dans les rangs des rebelles libyens (*L'express*, 18 avril). Enfin, le 29 avril, les chefs d'état-major du Mali, du Niger

et d'Algérie, ainsi que le chef d'état-major adjoint de la Mauritanie étaient réunis à Bamako pour renforcer la lutte contre l'insécurité due aux activités d'Aqmi dans la bande sahélienne mais Aqmi en Lybie n'était pas au menu des discussions....

Curieusement, l'interview de Déby intervient après le veto catégorique, début mars, par le ministère français des affaires étrangères sur une commande des autorités tchadiennes de trente véhicules de l'avant blindés (VAB) et fourgons dédiés à la lutte anti-émeute, (*Lettre du Continent*, 24 mars).

Paris avait surtout menacé de détruire, d'après la lettre d'information spécialisée dans le domaine de la défense *ttu.fr*, une colonne de 110 véhicules transitant, fin mars, vers la Libye avec équipement et mercenaires à destination des forces loyalistes.

Tensions franco-tchadiennes

Car avec ses moyens militaires au Tchad et la proximité de ses services de renseignements « qui coopèrent avec leurs homologues tchadiens et les estiment » (*Le Canard enchaîné*, 30 mars), la France n'ignore rien de l'aide militaire fournie par Déby à son parrain Kadhafi. Ce n'est donc pas le moindre des paradoxes de voir les renseignements des deux pays communiquer en stéréo sur la présence d'Aqmi en Libye.

Toujours selon *ttu.fr* (30 mars), citant plusieurs services de renseignements, « le président tchadien et le Guide libyen ont été en communication constante depuis le début des hostilités. Deby aurait chargé son frère Daoussa, ambassadeur tchadien à Tripoli, l'attaché militaire de l'ambassade, le général Mohamed Bechir Sawa (alias Chaouich), et le général Bichara Bob Mahamat Adam de coordonner l'aide aux forces de Kadhafi. » Ce que disait déjà Ali Zeidan, porte-parole de la Ligue libyenne des Droits de l'homme : « Il y a près de 25 000 mercenaires en Libye, mais tous n'ont pas encore été déployés. Ils sont dirigés par deux généraux tchadiens aux ordres de l'ambassadeur du Tchad en Libye, Daoussa Deby, le propre frère du président tchadien Idriss Deby », (*Billets d'Afrique* n°201, avril 2011). « Deby est au centre des

récriminations du Conseil national libyen qui ne cesse de dénoncer, auprès de la communauté internationale, l'engagement de l'armée nationale tchadienne (ANT) dans le conflit libyen. La France a jusque-là manœuvré pour ne pas exposer sa marionnette tchadienne à la face du monde. Mais il y a une limite à ne pas franchir surtout lorsque cette communauté internationale se retrouve dans une impasse et cherche même à intervenir au sol. » (*tchadonline*, 16 avril 2011).

Idriss Deby a donc fait rapatrier dare-dare à Ndjamenas ses principaux généraux pour les exhiber à la presse et assurer ainsi qu'ils n'étaient pas engagés sur le terrain libyen. Car s'il perd son parrain libyen, grand fournisseur d'armes du continent, Deby a tout intérêt à ne pas fâcher son parrain français alors qu'il serait menacé d'être inscrit sur la « liste noire » officieuse des Nations unies de dirigeants ayant soutenu le Guide libyen. De là à dénoncer la quatrième réélection frauduleuse de Déby le 25 avril, il y a un pas que Paris ne franchira pas.

RDB

Ibni Oumar Saleh, la déclassification ?

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, et son ami Gaëtan Gorce, député de la Nièvre, se battent depuis plusieurs années pour obtenir la déclassification des documents diplomatiques et militaires français relatifs à la disparition de l'opposant tchadien Ibni Oumar Mahamat Saleh en février 2008. En séance du 26 avril dernier au Sénat, le ministre de la Coopération Henri de Raincourt a répondu que, « sur le principe », le ministre des Affaires étrangères « n'y a pas d'objection », et que « [leurs] services s[eraie]nt en train de rassembler les documents pour faire droit à [sa] demande ».

Qu'en est-il des documents concernant le ministère de la Défense ? La Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) a-t-elle émis un avis sur ces derniers ? Doit-on prendre cette déclaration ministérielle obtenue de longue lutte par ces deux élus au pied de la lettre ?

Optimisation fiscale et iniquité Total

Depuis deux ans, le groupe pétrolier Total continue d'engranger des bénéfices records, sans pour autant payer d'impôt sur les sociétés, pour le plus grand bonheur de ses actionnaires... et au détriment des peuples, en Afrique comme en France.

Pour la deuxième année consécutive, le groupe Total ne paiera pas d'impôt sur les sociétés en France au titre de l'année 2010 (Mediapart, 6 avril 2011). Résultat de la crise ? Mauvaise année pour le premier groupe français ? Pas vraiment, puisque le groupe annonce les meilleurs bénéfices du CAC40, avec ses 10,5 milliards d'euros, et prévoit de verser la bagatelle de 5,2 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires. Cette magie des chiffres est labellisée par le ministère des finances, qui

BÉNÉFICE RECORD POUR
1 GAGNANT DU LOTO !



« Congo-Brazzaville : le pétrole ne coule pas pour les pauvres »

Rapport du Secours Catholique, février 2011, 25 p.

Fin février, le Secours Catholique publiait, en collaboration avec l'ONG Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et la Commission Justice et Paix de Pointe Noire, une synthèse sur la gestion de la manne financière liée à l'exploitation du pétrole au Congo-Brazzaville.

Sans concession, le rapport détaille notamment les pertes pour le peuple congolais lors des différentes étapes du cycle du brut (attribution des permis, production, transport, commercialisation...), un or noir qui ne profite qu'à l'élite proche du pouvoir et aux compagnies étrangères. Extraits choisis : « Production pétrolière en 2010 : environ 350 000 barils/jour (...). Le budget demeure largement dépendant des recettes pétrolières qui représentent 85,7 % des recettes totales en 2008. (...) La quasi-totalité de la production de pétrole au Congo

est assurée par des compagnies pétrolières étrangères (la SNPC n'a exploité, en 2006, que 22 000 barils par jour, soit environ 9% de la production totale du pays).

TotalFinaElf est le premier investisseur étranger et le principal producteur de pétrole au Congo (en 2007, sa production s'est élevée à 77 000 barils/jour). L'italien ENI, deuxième producteur de pétrole au Congo, a renforcé sa présence avec le rachat, en mai 2007, des actifs détenus par la compagnie française Maurel et Prom. Les grandes compagnies américaines, Exxon Mobil et Chevron Texaco, sont aussi présentes sur le territoire. (...)

En pratique, sur cent barils produits, quinze reviennent à l'État congolais au titre de la redevance, cinquante vont à l'opérateur pour rembourser ses investissements et les 35 barils restants (le profit oil) sont partagés équitablement entre le pays et l'opérateur. Ainsi, l'État reçoit environ 34 barils et son contractant 66. (...)

Selon des audits réalisés par le cabinet KPMG dans le cadre du programme PPTTE, le partage des gains pétroliers serait largement défavorable à l'État congolais. Entre janvier et juin 2003, celui-ci n'aurait encaissé que 179 milliards de FCFA sur les 328,5 milliards qui lui revenaient, réduisant sa part à 18% au lieu des 33% acquis sous le régime Lissouba. (A titre comparatif, le Nigeria touche 50 à 70% de part et l'Angola 40 à 75%). A ce jour, les clauses de confidentialité qui demeurent en vigueur dans les contrats pétroliers dispensent les compagnies Total et ENI de publier ce type d'information pour le Congo. (...) Les banques françaises BNP-Paribas, Société générale et Crédit agricole ont joué un rôle incontestable dans le surendettement du Congo. »

Note 1 - Rapport en ligne sur : http://www.secours-catholique.org/IMG/pdf/Rapport_Pe_trole_Congo_fev_2011.pdf

renouvelle régulièrement l'agrément du groupe pour un régime fiscal dérogatoire utilisé par une poignée de multinationales, le « bénéfice mondial consolidé » : le bénéfice sur lequel est calculé l'impôt sur les sociétés est sensé tenir compte des résultats financiers de l'ensemble des filiales du groupe. En clair, l'enregistrement de déficits dans certaines filiales étrangères ou l'impôt payé par elles permettent de minorer l'impôt de la société mère en France. Ainsi, plus la multinationale dépense *via* ses filiales à l'étranger, et moins elle paiera d'impôt *via* sa société mère en France, ce qui fait qualifier ce système de « *subvention déguisée à des groupes investissant à l'étranger* » par la journaliste Martine Orange. En outre, toute la subtilité réside dans le périmètre considéré pour la multinationale : « L'ensemble » des filiales prises en compte par le fisc, sur la base de la déclaration de Total, correspond-il réellement à l'ensemble des filiales ou entités économiques que contrôle le groupe ?

Car techniquement, rien ne l'empêche « d'oublier » des filiales enregistrées dans certains territoires, et donc d'y transférer artificiellement des bénéfices pour les soustraire à l'impôt. Pour le savoir, il suffirait de contraindre les multinationales à déclarer territoire par territoire (le « reporting pays ») les bénéfices réalisés, une idée défendue par nombre d'ONG mais qui fait face à de puissants lobbies (lire ci-après).

Si elle est particulièrement criante ici, cette injustice n'est pas nouvelle, ni même limitée au géant pétrolier français : sur leurs quatre-vingt-six milliards d'euros de profits cette année, les entreprises du CAC40 n'ont finalement supporté qu'un taux moyen d'imposition de 8% au lieu des 33% théoriquement prévus (soit un manque à gagner net d'environ 20 milliards d'euros pour les finances publiques françaises, auquel il faut ajouter les quelques dizaines de milliards d'euros d'impôts qu'évitent les grandes fortunes individuelles par le truchement de défiscalisations, illicites ou non), pendant que les PME, moins douées pour « l'optimisation fiscale », supportaient un taux moyen de 20%. Quant au travailleur sans-papier qui a fui son pays dont « le pétrole ne coule pas pour les pauvres » (lire ci-contre), il continue de payer ses cotisations et taxes en France, et de constituer « *un coût insupportable* » pour la société aux yeux de certains.

Alice Primo

Transparence financière, la bataille des lobbies

Lendemain de fête et gueule de bois aux Etats-Unis après l'adoption de la loi Dodd-Frank.

En juillet 2010, la réforme de Wall Street, dite loi Dodd-Frank, imposait entre autres une mesure défendue de longue date par des centaines d'organisations de sociétés civiles, notamment celles rassemblées au sein de la coalition Publiez ce que vous payez (www.publishwhatyoupay.org/fr). Il s'agit d'exiger de toutes les sociétés du secteur extractif (mines, hydrocarbures) cotées à la Bourse new-yorkaise de rendre publics les impôts et taxes versés aux gouvernements des différents pays hôtes : si cela ne permettrait pas de pister les fraudes fiscales en détectant où sont enregistrés les bénéfices de ces multinationales (contrairement au « reporting pays »), cela peut considérablement aider les sociétés civiles à lutter contre la corruption et le détournement d'argent public en demandant des comptes sur les sommes perçues. Saluée comme une bonne nouvelle, qui a surpris tout le monde dont les lobbies pétroliers, cette mesure ne doit pas faire oublier la puissance politique des multinationales outre-atlantique (*Billets d'Afrique* n°194, septembre 2010) : la loi devait être suivie dans les neuf mois de décrets précisant ses modalités d'application, mais la Securities and Exchange Commission

(SEC), gendarme de la Bourse de Wall Street chargé de les préparer, a finalement annoncé un premier report jusqu'en juin, et des ONG états-uniennes évoquent maintenant l'automne. Si les raisons avancées sont techniques, nul n'ignore la puissance des lobbies pétrolier et minier, et il est de plus en plus à craindre que l'éléphant n'accouche d'une souris.

Union européenne : veillée d'armes

La Commission européenne réfléchit actuellement à une réglementation sur la transparence financière, sur laquelle elle devrait rendre ses premières conclusions entre juin et septembre. Si la loi Dodd-Frank, aux États-Unis, a pu être perçue comme un encouragement, les ONG européennes ont l'espoir d'aller au-delà d'une « simple » mesure anti-corruption en obtenant la mise en place d'une obligation de « reporting pays », pour imposer aux multinationales de publier les bénéfices réalisés territoire par territoire, et donc ceux relevant des paradis fiscaux et judiciaires. Les atermoiements actuels autour des décrets d'application de la loi Dodd-Frank outre-atlantique sont un indice inquiétant quant à ce qu'il est réaliste d'espérer : les lobbies des multinationales, pétrolières et minières en tête, ne se laisseront pas surprendre une seconde fois.



CAMEROUN

Turbulences dans l'agro-industrie camerounaise

Outre les protestations des riverains des « plantations Bolloré », plusieurs actualités perturbent le calme des immenses plantations qui parsèment le territoire camerounais. D'autres groupes français, Vilgrain et la Compagnie Fruitière, sont concernés.

Le chanteur Lapiro de Mbanga, grossièrement accusé d'avoir participé aux émeutes de février 2008 durant lesquelles des plantations françaises de bananes avaient été saccagées, a été libéré le 8 avril après trois ans de prison, qui sont plutôt le prix de sa chanson phare (« Constitution constipée ») contre les tripatouillages constitutionnels de Paul Biya : les dégradations dans les plantations ont clairement été instrumentalisées contre lui. Paul Eric Kingué, maire de Penja, subit aussi depuis trois ans une cabale judiciaire, dont l'origine semble liée à sa tentative de faire payer des impôts aux plantations bananières, dont la PHP (Plantations du Haut Penja), filiale de la Compagnie fruitière, multinationale française. Lui aussi a été condamné pour sa complicité présumée avec les émeutiers, d'abord à six ans de prison en première instance. Le 23 mars dernier, la cour d'appel du Littoral a finalement ramené cette peine à trois ans en reconnaissant manquer de preuves sur sa propre implication : elle a tout de même décidé de le punir pour avoir incité les jeunes de sa commune à la révolte en éveillant leur conscience quelques années plus tôt, alors même qu'il n'était pas encore maire ! Il reste de toutes façons écroué en raison d'un autre procès en cours, pour détournement d'argent, initié également (pur hasard !) au moment où il a réclamé le paiement des taxes locales aux plantations industrielles de sa commune.

Du régime de bananes au régime camerounais

Nul doute que cela dérangeait, car la PHP est un parfait exemple de collusion entre milieu des affaires et monde politique, comme le décryptait la journaliste Fanny Pigeaud : « PHP compte ainsi parmi ses



Epandage de pesticides sur une plantation de bananes au Cameroun.

cadres un député du parti au pouvoir et loue des terres appartenant notamment à des hauts gradés de l'armée. Plusieurs sources affirment que le président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, est actionnaire de la compagnie, ce que dément son directeur général, Armel François. Des employés de PHP sont en tout cas souvent envoyés en mission dans les plantations d'ananas de Biya, inaugurées en 2000 en présence du président de la Compagnie fruitière, Robert Fabre. PHP est membre de l'Association de la banane camerounaise, un lobby dirigé par un autre député du parti au pouvoir, beau-frère du ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. Lequel n'est rien moins que le président du conseil d'administration de PHP. Ministre, c'est lui qui a négocié avec l'UE l'Accord de partenariat économique (APE) paraphé en janvier par le Cameroun. Jugé catastrophique pour l'économie camerounaise par les ONG comme le patronat, cet accord de libre-échange avantage en premier lieu les... producteurs de bananes du Cameroun.» (Libération, 18 mai 2009).

Dans ce contexte, la censure a de nouveau frappé : la projection d'un nouveau film, *La Banane*, visiblement jugé trop critique à l'égard de la PHP, a été interdite à Yaoundé le 27 avril. Il s'agissait pourtant d'une projection privée, organisée au sein de la Fondation

Muna. L'information a rapidement fait le tour de la toile, faisant pour le coup une publicité inespérée à ce documentaire de Franck Bieleu sur les conditions de travail et l'accaparement de terres dans cette plantation, que désormais tout le monde veut voir...

Comment cacher que Vilgrain se sucre sur le dos des Camerounais ?

L'accaparement des terres, il devait aussi en être question dans le documentaire de deux réalisateurs français sur la Sosucam, filiale du groupe Vilgrain qui produit de la canne à sucre sur une dizaine de milliers d'hectares et prétend quasiment doubler sa surface de production (*Billets d'Afrique* n°198, janvier 2011). Mais ces deux réalisateurs et les six Camerounais qui les accompagnaient ont été placés en garde à vue du mercredi 20 au jeudi 21 avril : on leur reproche officiellement de n'avoir pas demandé les autorisations nécessaires, et la Sosucam a porté plainte. Ces deux-là ne doivent de toute façon pas être dans les petits papiers des autorités camerounaises, à en croire l'AFP : « Mélanie Barreau et Vincent Mercier, le deuxième réalisateur, étaient les principaux promoteurs d'un Festival international du film des Droits de l'Homme qui devait se tenir à Yaoundé du 12 au 17 avril mais qui a été interdit le 11 avril par les autorités. »

Thomas Noirot

CAMEROUN

L'exaspération des riverains des « plantations Bolloré »

Le 11 avril, des rassemblements de riverains ont perturbé le travail dans les plantations de palmiers à huile et d'hévéas dont Bolloré est actionnaire. L'avant-veille, des villageois avaient attaqué des miliciens d'Africa Security dans une autre plantation. La colère monte contre la Socapalm.

Six heures du matin, plusieurs dizaines de riverains bloquent les bureaux d'embauche de la Socapalm Tillo. Au même moment, à quelques kilomètres de là, c'est le chantier de la Pamraf, qui était perturbé par l'irruption de nombreux villageois, jusqu'à l'intervention des gendarmes. A chaque fois, des tracts avaient été distribués aux responsables des plantations. « Depuis longtemps nous revendiquons le respect des droits des riverains de la Socapalm tel qu'il est décrit dans la convention de cession et le bail emphytéotique. Le mépris des dirigeants a été la seule réponse. » Le tract était signé par les « riverains des plantations Bolloré, Dibombarri, Mbongo, Kienké », laissant entendre des échanges et une coordination entre les différentes plantations du pays dont Bolloré est actionnaire. Et, en effet, des rassemblements avaient lieu le même jour à Mbongo et dans la plantation de la Kienké, avec des barrages filtrants et la diffusion de ces mêmes

tracts. Ces événements s'inscrivent dans une continuité : celle d'une colère grandissante des populations riveraines des plantations Socapalm.

Les villageois dénoncent l'appropriation de leurs terres par la Socapalm et l'absence totale de compensation. Ils se battent également contre les violences répétées de la milice Africa Security embauchée par la Socapalm pour faire régner l'ordre et la crainte parmi les villageois (*Billets d'Afrique* n°198, janvier 2011). Dans une quatrième plantation, à Mbambou, ce sont d'ailleurs les miliciens d'Africa Security qui ont été la cible des villageois, deux jours plus tôt : après les avoir capturés, ils les ont déshabillés puis ont brûlé leur tenue !

En janvier, dans la Kienké, près de Kribi, un soulèvement avait bloqué des bulldozers mettant en œuvre l'extension de la plantation récemment décidée. Deux personnes du village de Bikondo, d'où était parti le mouvement, l'avaient payé de plusieurs semaines de détention. Suite à la journée du 11, la répression a été plus limitée : six personnes de Mbambou auraient passé quelques nuits en cellule avant d'être libérées et à Dibombarri, les gendarmes sont venus à trois reprises pour interpellier un leader du mouvement sans jamais le trouver à son domicile. La détermination semble en tout cas plus forte que jamais parmi les populations riveraines, qui affirmaient dans leur tract : « Nous ne voulons plus mendier auprès de la Socapalm. Revendiquer nos terres est un droit. C'est même un devoir, vis-à-vis de nos ancêtres, vis-à-vis de nos enfants. » Le mouvement ne pourrait être qu'à ses débuts.

Cécile Mujongue



Nanga Léon, notable du village pygmée dit Bidou III
Photo : Isabelle Alexandra Ricq

Pas d'atomes crochus pour Wade

« Je viens de renoncer à la centrale nucléaire mobile que le Sénégal avait négociée avec la Russie et qui était prévue pour être quel que part sur le fleuve Sénégal ou en mer ».

C'est avec une frayeur rétrospective que l'on découvre les récentes déclarations du président sénégalais, Abdoulaye Wade, à l'occasion du quatrième Salon international des énergies renouvelables et de l'environnement en Afrique. « Avec l'accident de Fukushima, (...) je renonce publiquement au nucléaire » a-t-il ajouté en proposant deux résolutions à l'Union africaine (UA) : « La première résolution est pour que l'Afrique se déclare zone à usage nucléaire zéro. Que les Africains renoncent à développer le nucléaire, nous avons l'énergie solaire chez nous ».

On ne peut qu'applaudir la prise de conscience et l'initiative de Wade sur le nucléaire en espérant qu'elle sera entendue, même si cela contrarie Nicolas Sarkozy, VRP de l'atome, qui a toujours des velléités de vendre des centrales nucléaires civiles sur tout le continent, du Nigéria à l'Égypte.



SOCAPALM
UNITE DE KIENKE
9262 Ha.

RWANDA

Le général Tausin s'en prend à Survie

Sur le blog de Jean Guisnel, du *Point*, le général Didier Tausin donne libre cours à sa rancœur contre Survie. Il prétend dans son livre *Rwanda, je demande justice pour la France et ses soldats*, qu'il « explique[r] la stratégie de conquête du Rwanda par Kagamé et ses soutiens [sans omettre] le soutien que lui a apporté l'association française Survie qui, depuis 1989, désinforme l'opinion française et travaille activement contre la France et son armée, en participant à la rédaction du rapport Mucyo, publié à l'été 2008 par Kigali, rapport qui n'est qu'un tissu de calomnies. Cette association tente de nouveau, ces jours-ci, de mobiliser des élus en prétendant mettre au jour des crimes qui auraient été, selon elle, commis par la France et son armée. Or, les responsabilités françaises dans cette affaire sont imaginaires [...] ».

Didier Tausin, alors colonel, servit au Rwanda de 1990 à 1993. Il commanda en particulier l'opération Chimère (février-mars 1993) qui avait pour but de voler, une fois de plus, au secours

des Forces armées rwandaises (FAR) incapables de résister seules à une nouvelle offensive des troupes du Front patriotique rwandais (FPR). Quelques semaines auparavant, le 24 janvier 1993, Jean Carbonare, alors président de Survie, avait parlé au journal de 20 heures de France 2 de « purification ethnique, génocide, crime contre l'humanité » pour décrire la politique du régime Habyarimana à l'encontre des Tutsi... Il aurait suffi à ce moment-là que les autorités françaises disent au président Habyarimana : « Ce que vous avez en tête, c'est non », pour qu'il n'y ait pas de génocide.

Mais ce n'est pas ce qu'ont fait François Mitterrand et ses gouvernements successifs de 1990 à 1994 (ceux de Michel Rocard, Edith Cresson, Pierre Bérégovoy et Edouard Balladur déjà aux affaires en 1993). Bien au contraire, ils ont soutenu militairement, en envoyant des troupes commandées entre autres par le colonel Tausin, un régime qui sans cet appui se serait effondré. Pourtant, nos dirigeants étaient conscients de la possibilité d'un génocide des Tutsi dès

1990. Nos officiers intégrés à l'armée rwandaise – dont le colonel Tausin – étaient aux premières loges pour en constater les préparatifs.

Mais surtout, une fois le massacre des Tutsi déclenché, nos dirigeants ont poursuivi leur alliance avec ceux qui le perpétrèrent, jusqu'à les évacuer au Zaïre, dans le cadre de l'opération Turquoise, une fois qu'ils eurent été vaincus par les troupes du FPR. Commandant du secteur de Gikongoro pendant Turquoise, Didier Tausin ne peut ignorer que l'affichage « humanitaire » de cette opération masquait d'autres objectifs.

Quant aux crimes commis par les troupes du FPR, dénoncés en leur temps par Survie, ils ne sont comparables ni dans leur intention, ni dans leur ampleur avec le génocide des Tutsi dont les autorités françaises sont complices. Survie n'a pas eu besoin de participer à la rédaction du rapport Mucyo publié à l'été 2008 : c'est depuis 1993 qu'elle a, avec d'autres, rendue publique l'implication française au Rwanda.

Raphaël Doridant

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, R.Houra, T.Noïrot, R.Doridant, C.Mujongue

Abonnements : David Dousseau

Association Survie

107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n°

0211G87632

Dépôt légal : mai 2011-ISSN 2115- 6336

Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros (Étranger: 30 euros) € personne à faible revenu: 20 euros €

